

uplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BELFORT

R E C E P I S S E D E D E P O T

SITE DE L'ESPERANCE - I, RUE DE MORIMONT 90020 BELFORT CEDEX
TEL: 84.28.03.41 - FAX : 84.28.86.54
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS : RCS - BILANS - PROCEDURES RJ & LJ
PRIVILEGES => COMPOSEZ SUR VOTRE MINITEL LE : 36 29 22 22

A.2.E.

6, AVENUE DES USINES
BELFORT
90000 BELFORT

V/REF :
N/REF : 92 B 14 / A-343

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 08/06/95, SOUS LE NUMERO A-343,

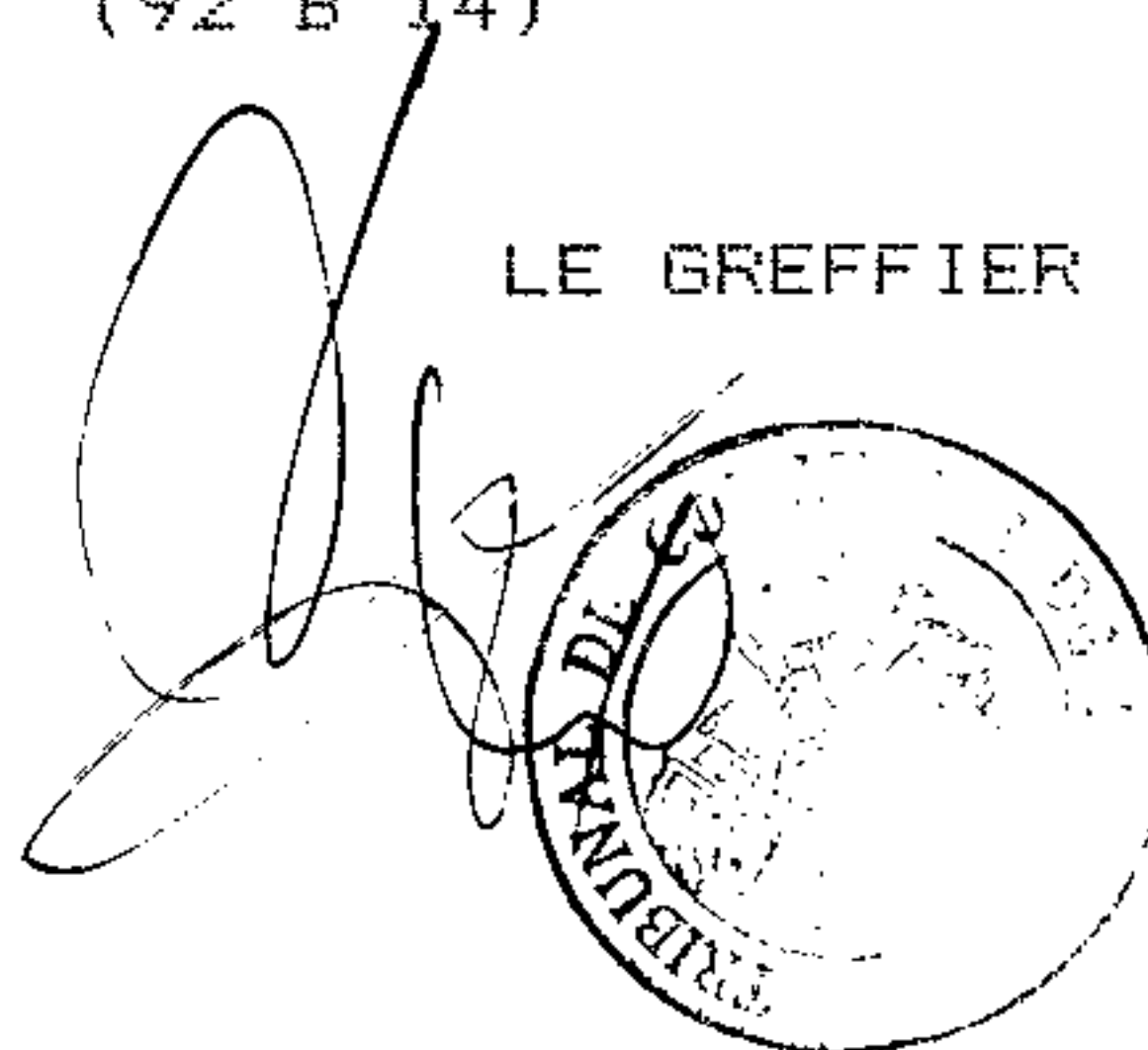
P.V. D'ASSEMBLEE DU 05/12/94
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08/12/94
P.V. D'ASSEMBLEE DU 24/12/94

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
A.2.E.
SOCIETE ANONYME
6, AVENUE DES USINES
BELFORT
90000 BELFORT

R.C.S BELFORT B 384 280 723 (92 B 14)

LE GREFFIER



SA A.2.E

Société anonyme au capital de 2 250 000 Francs
Siège social : 6 Avenue des Usines

BELFORT (Territoire de Belfort)

R.C.S. Belfort B 384 280 723

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 24 DECEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Et le vingt quatre Décembre à quatorze heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée
générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite
par le conseil d'administration suivant lettres en date du 8
DECEMBRE 1994.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par
chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr. Alain GAVOIS préside la séance en sa qualité de Président
du conseil d'administration.

Mr. Noël CLERC et Mme. Michèle GAVOIS, deux actionnaires,
présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

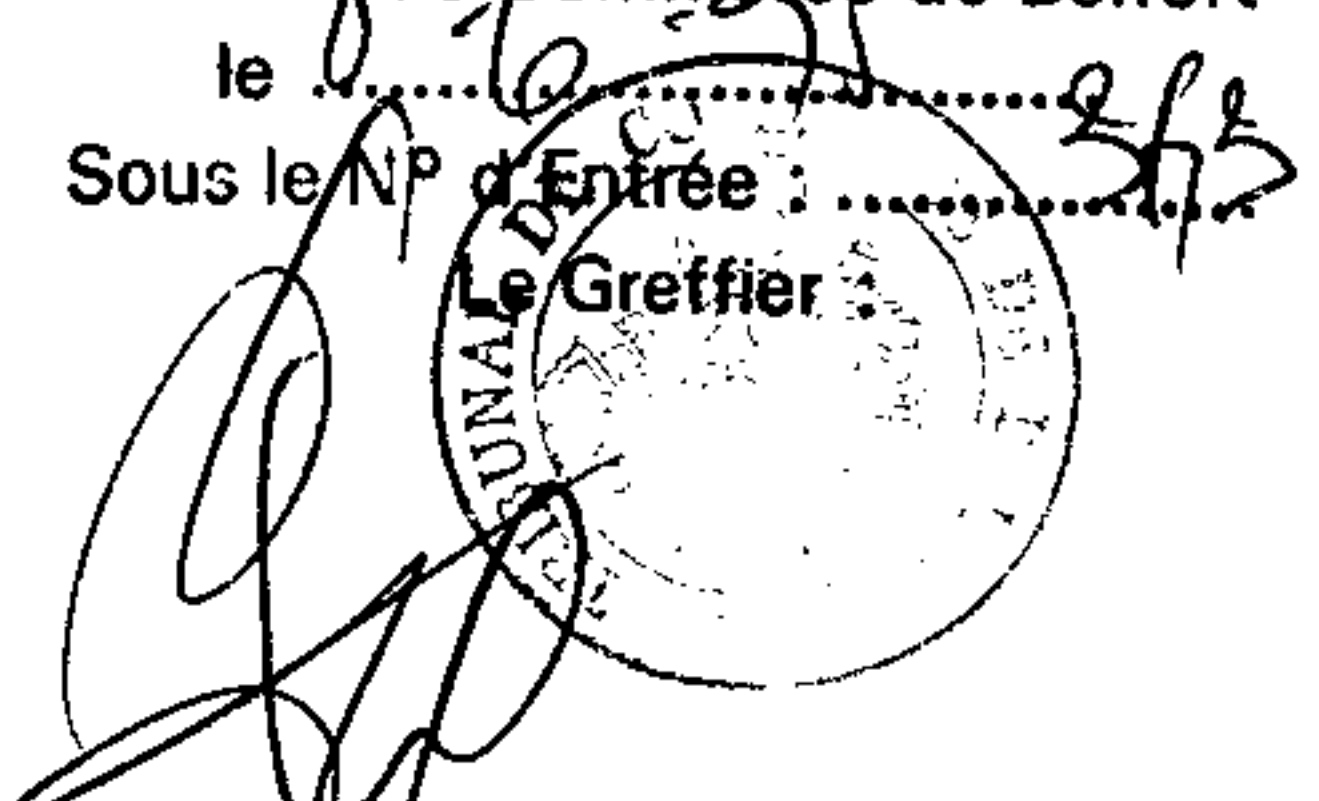
Mr. Alain GAVOIS est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par
les membres du bureau, permet de constater que les
actionnaires présents, représentés ou ayant voté par
correspondance, possèdent 2250 actions sur les 2 250
composant le capital, soit plus de la moitié des actions
ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement
constituée.

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce de Belfort
le
Sous le N° d'Entrée :

Le Greffier.

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT' around its perimeter. The signature appears to be 'J. B.' or similar, with a long horizontal stroke extending to the left.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Mme Pascale BLANC, demeurant à ULIS 91940 - 25 Bis Le Bois du Roi en qualité d'administrateur, en remplacement de Mr. Yves GRATET, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1994.

Mme Pascale BLANC, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Mr. Alain GAVOIS

Le Secrétaire
Mr. Alain GAVOIS

Les Scrutateurs
Mr. Noël CLERC

Mme. Michèle GAVOIS

POUR COPIE CONFORME

SA A.2.E

Société anonyme au capital de 2 250 000 Francs
Siège social : 6 Avenue des Usines

BELFORT (Territoire de Belfort)

R.C.S. Belfort B 384 280 723

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 8 DECEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Et le Huit Décembre, à quatorze heures,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur
convocation de son président.

Sont présents :

- Mr. Alain GAVOIS, Président du conseil d'administration,
- Mme. Michèle GAVOIS, administrateur,
- Mr. Christian BLIN, administrateur,

En conséquence, les 3 administrateurs présents réunissant la
moitié au moins des 3 membres en fonctions, le conseil peut
valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du
conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions
figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un administrateur,
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président expose que, pour des motifs d'ordre personnel,
Mr. Yves GRATET a démissionné de ses fonctions
d'administrateur au sein de la société à compter du 21
Novembre 1994.

Mr. Christian BLIN fait également savoir qu'il souhaite céder
la totalité des actions qu'il possède à la SA A.2.E et de ce
fait ne pourra plus exercer son mandat d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide:

-De proposer au vote des actionnaires, en remplacement de Mr. Yves GRATET :

Mme Pascale BLANC, demeurant aux ULIS 91940 - 25 Bis Le Bois du Roi pour une durée équivalente à celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1994.

-Compte tenu que le nombre des administrateurs demeurant en fonction sera égal au minimum statutaire et légal de ne pas pourvoir au remplacement de Mr. Christian BLIN.

BONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En conséquence de ce qui précède, le conseil décide de réunir l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour le 24 DECEMBRE 1994 à 14 H, au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur,
- Questions diverses.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

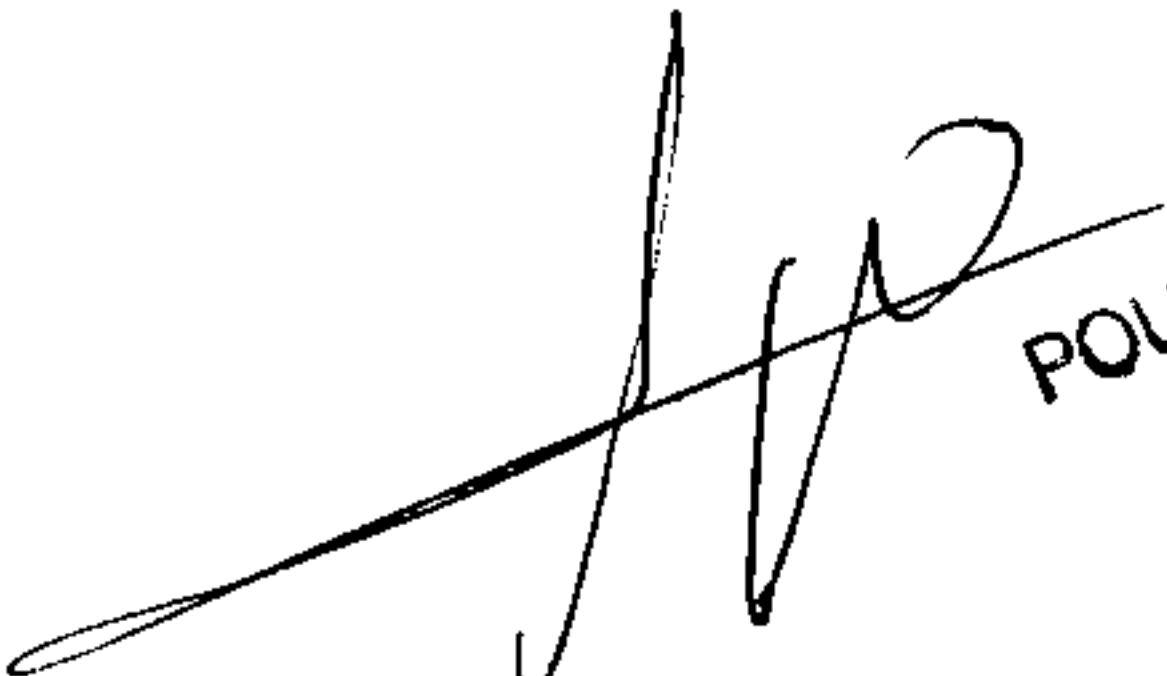
COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son président de toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions, les délais et sous les formes prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un autre administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR


POUR COPIE CONFORME

SA A.2.E

Société anonyme au capital de 2 250 000 Francs
Siège social : 6 Avenue des Usines

BELFORT (Territoire de Belfort)

R.C.S. Belfort B 384 280 723

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 5 DECEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Et le 5 Décembre à quatorze heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée
générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le
conseil d'administration suivant lettres en date du 17 NOVEMBRE
1994.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par
chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr. Alain GAVOIS préside la séance en sa qualité de Président du
conseil d'administration.

Mr. Noël CLERC est appelé comme scrutateur.

Mr. Jean-Pierre DESDAMES est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les
membres du bureau, permet de constater que les actionnaires
présents ou représentés possèdent 2085 actions sur les 2 250
composant le capital, soit plus de la moitié des actions ayant le
droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des
actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil
d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que
tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et
les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires,
au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux administrateurs,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Mr. Christian BLIN, demeurant à SAINT JEAN LE BLANC (45650) 3 Allée des Jardins du Val en qualité d'administrateur, en remplacement de SA SYBEL, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1994.

Mr. Christian BLIN, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Mme. Michèle GAVOIS, demeurant à GIROMAGNY (90200) 8 Rue Sainte Barbe en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de Six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Mme. Michèle GAVOIS, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne pouvoir à Mr. Alain GAVOIS à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Mr. Alain GAVOIS

Le Scrutateur
Mr. Noël CLERC

Le Secrétaire
Mr. Jean-Pierre DESDAMES

pour copie certifiée conforme.

Le PCA. A. GAVOIS.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. GAVOIS', with a long horizontal stroke extending to the left.